



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17129
25 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 AVRIL 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 17 avril 1985, à 20 heures, le régime iraquien a bombardé la ville de Khorramshahr à l'aide d'explosifs chimiques. Cette violation flagrante du Protocole de Genève de 1925 a causé des irritations de la gorge et des yeux à un certain nombre de personnes.

L'usage répété d'armes chimiques par l'Iraq suscite de nouveau l'indignation de l'opinion internationale contre l'utilisation de ce type d'armes et la communauté internationale demande au Conseil de sécurité de condamner cette agression iraquienne et de réaffirmer ainsi le Protocole de Genève de 1925.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

